

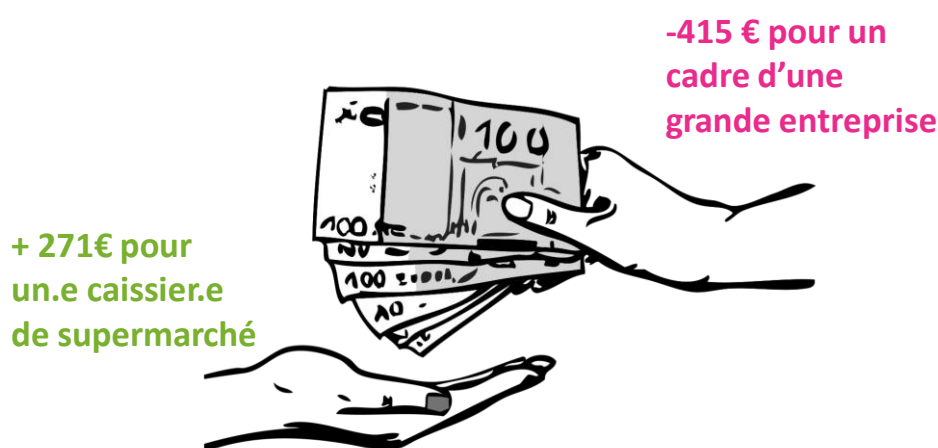
Payer davantage les « héroïnes du quotidien » une aspiration... déjà présente il y a vingt ans

■ Sandra Hoibian

Réduire les écarts de salaire

La crise du coronavirus et le confinement ont mis sur le devant de la scène des professions peu valorisées, et souvent invisibles : caissier.e.s de supermarchés, éboueurs, brancardiers, magasiniers, infirmier.e.s, aides ménagères, aides à domicile, livreurs, gardes d'enfants, etc... Toute une armée de l'ombre, sans qui des professions mieux rémunérées (cadres, ingénieurs, etc.) ne pourraient se concentrer sur leurs tâches souvent considérées comme apportant « de la richesse » à la société. Reprenant une question déjà posée en 1998 dans son enquête barométrique Conditions de vie et aspirations des Français, le Crédoc a interrogé pendant le confinement (entre la mi-avril et le début mai), la population française sur leur estimation du salaire net mensuel d'un cadre d'une grande entreprise, et d'un.e caissier.e de supermarché. Puis nous leur avons demandé combien, selon eux, devraient gagner ces deux professions dans l'idéal. Il en ressort que pour la population, en moyenne, le salaire d'un.e caissier.e de supermarché devrait être augmenté de 271 euros, et celui d'un.e cadre dans une grande entreprise diminué de 415 euros.

Écarts moyens de salaires souhaités par la population par rapport aux salaires net moyens estimés



Source : Enquête Conditions de vie et aspirations Flash, avril 2020

Rappelons, s'il en est besoin, que ces différentes professions, peu payées, et peu valorisées dans notre société, sont dans une très large mesure, occupées par des femmes. Les infirmiers sont dans 87% des

cas des infirmières, les aides-soignants des aides-soignantes (88%), les personnels des EHPAD sont à 93% des femmes, les caissiers de magasin à 88% des caissières, les aides à domicile à 94% des femmes¹... Plusieurs travaux académiques² mettent même en évidence que lorsqu'une profession se féminise, elle perd en prestige et en salaire.

Derrière les salaires, des valeurs de société

La comparaison des réponses détaillées aux différentes questions posées en 2020 dans l'enquête conditions de vie avec les données INSEE disponibles, montrent que les Français ont une bonne connaissance des niveaux de salaires nets. Le salaire mensuel net d'un.e cadre ou d'une profession intellectuelle supérieure est estimé à 4.184 euros en moyenne par les répondants, soit un montant très proche de celui obtenu par l'INSEE à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). De même, celui d'un.e caissière de supermarché est estimé à 1309 euros en moyenne, soit un salaire légèrement supérieur au SMIC, ce qui est cohérent avec les données disponibles.

Salaires net mensuels estimés et souhaités par la population en 2020

Cadre supérieur.e dans une grande entreprise						
	statistique Insee salaire net mensuel d'un.e cadre ou profession intellectuelle supérieure 2015		salaire net mensuel estimé d'un.e cadre supérieur.e dans une grande entreprise	salaire net mensuel souhaité d'un.e cadre supérieur.e dans une grande entreprise	différence en valeur absolue	différence en %
2020	4076		4184	3769	-415	-10%
Caissier.ère (de supermarché)						
	statistique insee salaire net mensuel d'un.e employé.e 2015	SMIC net de CSG et CRDS mensuel (pour 151,67 heures par mois) - En moyenne annuelle	salaire net moyen estimé , par mois, d'un.e caissier.ère (de supermarché)	salaire net moyen souhaité , par mois, d'un.e caissier.ère (de supermarché)	différence en valeur absolue	différence en %
2020	1654	1204	1309	1580	271	21%
Rapport						
	Rapport cadre/employé statistique publique		Rapport salaire net estimé	Rapport salaire net souhaité		
2020	2,46		3,20	2,39		

Source : Enquête Conditions de vie et aspirations Flash, avril 2020

Les indicateurs³ pour juger des inégalités sont nombreux. Selon ceux que l'on choisit, on pourra dans certains cas obtenir une lecture différente des données. Mais dans le cas précis, le désir de **réduire les écarts entre les salaires des deux professions** est patent, que les réponses soient analysées en valeur absolue en nombre d'euros (-415 euros pour les cadres, +271 euros pour les caissier.es), en évolution

¹ Source : Alternatives économiques, à partir des données Insee, sauf pour les infirmiers et sages-femmes (Dares, moyenne des années 2013-2016), le personnel des EHPAD (Drees année 2015) et les enseignants du 1er degré (Education nationale, année 2017-2018), <https://www.alternatives-economiques.fr/femmes-premieres-de-corvee/00092787>

² Cacouault-Bitaud Marlaire, « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *Travail, genre et sociétés*, 2001/1 (N° 5), p. 91-115. DOI : 10.3917/tgs.005.0091. URL : <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2001-1-page-91.htm> <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2001-1-page-91.htm>

³ Louis Maurin, Quels sont les indicateurs de mesure des inégalités de revenus ? <https://www.inegalites.fr/Quels-sont-les-indicateurs-de-mesure-des-inegalites-de-revenus>, mai 2020

(-10% pour les cadres, +21% pour les caissier.es) ou en rapport (le rapport estimé actuel est de 3.2 et les Français souhaiteraient qu'il soit réduit à 2.4).

La question de la « valeur » d'une profession est une question de **valeurs de société** car elle indique quels sont les « mérites » qu'une société estime juste de rétribuer davantage. Selon les convictions de chacun, on pourra considérer que le salaire doit être avant tout lié au niveau de compétences et de diplôme, à la « rareté » d'un profil très recherché sur le marché du travail, aux gains économiques produits, à l'utilité sociale et au caractère indispensable de la profession, aux efforts ou à la pénibilité des métiers...

Les résultats de notre étude montrent que, malgré la très forte médiatisation de ces métiers souvent invisibles, et le soutien apporté par la population, applaudissant tous les jours aux balcons les professions « indispensables » à se nourrir, se soigner, ... **la hiérarchie des salaires existant aujourd'hui n'est pas complètement remise en cause.**

Un désir déjà présent il y a vingt ans

La comparaison avec les données recueillies il y a vingt ans est également riche d'enseignements. Notons tout d'abord que **la connaissance des niveaux de salaires s'est améliorée**. En 1998, la population surestimait le salaire d'un.e cadre, pensant qu'il était de 4.833 euros et sous estimait le salaire d'un.e caissier.e le situant en dessous du salaire minimum de l'époque. Au total, les inégalités de salaire étaient donc amplifiées : les Français estimaient qu'un.e cadre d'une grande entreprise gagnait 5,6 fois plus qu'un.e caissier.e de supermarché. Soit un rapport bien supérieur aux données disponibles. Le désir de rééquilibrage était, probablement de ce fait, marqué.

Mais surtout, on constate qu'il y a vingt ans, la société aspirait déjà à une **diminution des inégalités de salaires en les tirant plutôt vers le haut** : baisser un peu les salaires des cadres (-14% en 1998, -10% en 2020) et augmenter plus fortement les salaires des caissiers (+21% en 1998, +32% en 2020).

L'aspiration à une société plus égalitaire n'est donc pas née avec le confinement et la crise du coronavirus. C'est une **attente de la société française de longue date**.

Salaires net mensuels estimés et souhaités par la population en 2020 et en 1998

Cadre supérieur.e dans une grande entreprise						
	statistique Insee salaire net mensuel d'un.e cadre ou profession intellectuelle supérieure 2015		salaire net mensuel estimé d'un.e cadre supérieur.e dans une grande entreprise	salaire net mensuel souhaité d'un.e cadre supérieur.e dans une grande entreprise	différence en valeur absolue	différence en %
2020	4076		4184	3769	-415	-10%
1998	3111		4833	4178	-654	-14%

Caissier.ère (de supermarché)						
	statistique insee salaire net mensuel d'un.e employé.e 2015	SMIC net de CSG et CRDS mensuel (pour 151,67	salaire net moyen estimé, par mois, d'un.e caissier.ère (de supermarché)	salaire net moyen souhaité, par mois, d'un.e caissier.ère (de supermarché)	différence en valeur absolue	différence en %
2020	1654	1204	1309	1580	271	21%
1998	1198	930	865	1140	276	32%

Rapport	Rapport cadre/employé statistique publique	Rapport salaire net estimé	Rapport salaire net souhaité
2020	2,46	3,20	2,39
1998	2,60	5,59	3,66

Source : Enquête Conditions de vie et aspirations, avril 2020 et printemps 1998

Pour en savoir plus

Cette recherche s'appuie sur la **note de conjoncture sociétale** du CRÉDOC 2020 « L'aspiration prométhéenne », disponible sur souscription. <https://www.credoc.fr/offres/note-conjoncture>

Cette note est élaborée à partir de l'enquête annuelle « Conditions de vie et aspirations », réalisée en ligne auprès d'un échantillon représentatif de la population française comprenant 3000 personnes (méthode des quotas). Une vague a été menée, en janvier 2020. A celle-ci a été ajoutée une vague exceptionnelle, dite « flash » menée du 20 au 4 mai, 3 semaines après le début du confinement, et 8 jours avant le début du déconfinement.

Les analyses de cette note portent en particulier sur le comparatif des résultats de la vague du début 2020 et de celle d'avril, mais aussi sur l'ensemble des vagues d'enquêtes réalisées chaque année depuis 1979. C'est un outil d'analyse privilégié de la conjoncture et des grandes tendances sociétales qui permet de resituer le choc de la crise de la Covid-19 dans des tendances sur une longue période.

Les questions précises posées sont les suivantes : Selon vous, quel est le salaire net moyen, par mois, d'un.e cadre supérieur.e dans une grande entreprise ? Et d'après vous, quel devrait être le salaire net mensuel d'un.e cadre supérieur.e dans une grande entreprise ? Selon vous, quel est le salaire net moyen, par mois, d'un.e caissier.ère (de supermarché) ? Et d'après vous, quel devrait être le salaire mensuel net d'un.e caissier.ère (de supermarché)

Contact : Sandra Hoibian : 01 40 77 85 52, hoibian@credoc.fr